



Tél. : 04.77.27.80.09

Fax : 04.77.27.86.94

Email : mairie.poncins@wanadoo.fr

Facebook : [Commune de Poncins](#)

Illiwap : [mairie de Poncins](#)

Réunion du conseil municipal de PONCINS du mardi 1er juin 2021

Séance Publique.

Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Agnès CAVASSA, Sylvie DELORME, Ludovic GUILLARME, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Julie BATAILLON, Jérôme BAS, Christophe MASSON et Michaël GIBERT.

Absente excusée : Norma TAIRI ARDAILLON qui a donné pouvoir à Christophe MASSON.

La présence du public étant déconseillée, Monsieur le Maire propose de voter le huis clos.

Par 10 voix pour et 5 contre (Norma TAIRI ARDAILLON, Christophe MASSON, Michaël GIBERT, Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET), le huis clos est voté.

Monsieur le Maire demande au public de sortir.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du mercredi 7 avril 2021.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du mercredi 7 avril 2021 par 10 voix pour, 3 absentions (Norma TAIRI ARDAILLON, Christophe MASSON et Michaël GIBERT) et 2 voix contre (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET).

Mr Laurent BURNOD fait remarquer aux membres du conseil que dans le point 5 du compte rendu, il manque la fin de la phrase.

2. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 2 voix contre (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

3. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

A la rentrée de septembre 2021, l'école de PONCINS souhaite continuer la semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30.

Cette organisation adoptée par le conseil d'école, est approuvé, à l'unanimité, par le conseil municipal.

(Délibération n° 01-06-2021-1)

4. Admission en non-valeurs pour le budget assainissement

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à aucune possibilité de recouvrement et à la présentation en non-valeurs de la trésorerie de FEURS, il s'avère que des administrés sont redevables de la Redevance assainissement pour un montant de 4.07 €
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge ces admissions en non valeurs.

(Délibération n° 01-06-2021-2)

5. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 «promouvables» c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

L'assemblée doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition ci-dessus.

(Délibération n° 01-06-2021-3)

6. Acquisition d'une parcelle de terrain près des salles communales

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir la parcelle AH 25 (419m²) appartenant à la famille MEY pour permettre le passage en sécurité des enfants de l'école aux salles communales.

Le conseil municipal souhaite proposer, à l'unanimité, le prix de 8 000€.

Monsieur le Maire propose d'informer la succession MEY sur la proposition de prix et de délibérer à la prochaine réunion.

7. Intégration de la voirie et de l'éclairage du Lotissement de la Tuilière dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lotisseur du Lotissement de la Tuilière demande l'intégration de la voirie et de l'éclairage dans le domaine communal.

N'ayant pas tous les documents en notre possession pour l'intégration, Monsieur le Maire propose de délibérer lors d'une prochaine réunion.

8. Questions orales

Questions orales posées par Laurent BURNOD

Question n°1 : « Lors du conseil municipal du mardi 16 juin 2020, le programme de voirie prévoyait des travaux sur les chemins du Lavoir, de Rampeau et de la Tuilière pour un total de 109 593 € HT. Sur le site de la commune, des photos présentent le chemin de la

Varenne comme ayant également bénéficié de travaux en novembre. Pourriez-vous nous rappeler le montant de ces travaux complémentaires, s'il y a eu un vote du conseil pour ces travaux et par la même occasion, pourriez-vous nous présenter les factures des trois premiers chemins afin que nous puissions constater par nous même si les devis présentés ont bien été respectés ? »

Réponse :

Le contrôle des factures s'effectue par la Trésorerie et non par le conseil municipal.

Question n°2 : « L'article 5 du règlement intérieur mentionne que le texte des questions des élus est adressé au Maire 3 jours au moins avant une réunion du conseil. Or, en conseil municipal, vous insistez sur le terme de 3 jours francs ce qui n'a pas la même valeur. Aussi, si vous souhaitez qu'en toute légalité les 3 jours francs soient appliqués, pourriez-vous proposer la modification du règlement intérieur afin que ces 3 jours francs y soient inscrits, sans quoi 3 jours au moins (donc 72 heures au moins) seraient alors amplement suffisants ? »

Réponse :

Le règlement intérieur du conseil municipal n'a pas à être modifié, pour respecter le délai de « 3 jours au moins » avant une réunion du conseil municipal.

Question n°3 : « A la fin du dernier conseil, vous m'avez transmis le dossier de l'architecte sélectionnée pour la construction de l'entrepôt sans avoir pu le consulter au préalable avant le vote puisque vous aviez indiqué qu'il serait consultable après le vote (propos enregistrés sur la vidéo du groupe d'opposition). Pour mettre en avant cette architecte, vous aviez présenté son dossier comme très sérieux et qui plus est, vous nous aviez indiqué la connaître très bien ce qui a sans doute fait pencher le vote du conseil en sa faveur. Or, en consultant ce dossier, j'y ai découvert une vingtaine de feuilles avec des reproductions en couleur de ses réalisations du passé mais aucun document chiffré sur le coût des différents postes de travaux. C'est sans aucun doute un malencontreux oubli de votre part. Aussi, pourriez-vous me transmettre le reste du dossier afin qu'il soit aussi complet que celui de l'autre architecte en compétition et qui n'a pas retenu votre attention ? »

Réponse :

Le choix de l'architecte ayant été validé lors du conseil municipal du mardi 23 mars 2021, par 13 voix pour et 2 contre, n'a pas à être remis en cause.

Questions orales posées par Michaël GIBERT

Question n°1 : « L'aire de jeu du Lignon devrait bientôt être mise à la disposition, cependant serait-il possible d'installer quelques bancs à proximité afin de permettre aux parents de pouvoir surveiller leurs enfants dans de meilleures conditions ? Des poubelles pourraient-elles également être installées afin d'éviter le plus possible d'éventuels détritrus ?

Des poubelles pourraient-elles être installées également près du terrain de jeux actuel ? »

Réponse :

Il est prévu avec le conseil municipal jeunes de réfléchir à équiper cette zone et à y installer des bancs.

Il y a des poubelles partout et parfois elles disparaissent suite à des dégradations. Il y a aussi des containers pour permettre de trier.

Question n°2 : « Est-il envisagé la création ou la mise à disposition de locaux et d'infrastructures pour nos ados et jeunes adultes afin de leur permettre de pouvoir se réunir ? »

Réponse :

Cette question ayant déjà été abordée suite à une demande, il n'est pour l'instant pas possible de trouver un local à mettre à disposition.

Question n°3 : « Concernant nos ponts, vous nous avez dit réfléchir à la mise en place de "gabarit" obligeant les gens à respecter de ce fait la signalisation, où en est votre réflexion après plusieurs années avec le dit problème ? »

Réponse :

La solution consistant à mettre des « grosses pierres » pour limiter la largeur des engins peut être envisagée rapidement (signalisation de bandes réfléchissantes et annonce de la limitation de largeur).

Question n°4 : « La date d'inauguration de l'aire de jeux est-elle connue ? Et si oui peut-elle nous être communiquée ? »

Réponse :

Quand la date sera fixée, tout le conseil municipal sera invité.

Question n°5 : « L'aire de jeux a-t-elle fait l'objet d'une visite de conformité par organisme agréé ? »

Réponse :

Oui.

Question n°6 : « Quel a été l'impact financier du COVID pour la commune (gel, masque, protections, etc...) ? »

Réponse :

Les dépenses réelles sont quantifiables (matériel : gel, masques, protections mais aussi les surcoûts en personnel notamment de l'école), mais les pertes de recettes liées à la non-utilisation des salles communales sont hypothétiques.

A priori vu que la gestion des salles est déficitaire sur une année, on peut penser que le déficit a été moindre.

9. Courriers et mails

Le conseil municipal prend connaissance :

- Des mails de Mr Roger SAINT POL concernant le réseau d'assainissement et le réseau d'eaux pluviales qui sont bouchés. Monsieur Roger SAINT POL signale que les habitants de la route de Montbrison figurent sous l'appellation route de Montbrisson sur les bases des données officielles.

Monsieur le Maire informe le conseil que les eaux pluviales ne sont pas de la compétence de la commune, et l'assainissement est réglé par la commune de Cleppé. Quant à Base Adresses Nationale (BAN), nous avons signalé l'erreur dès que M. et Mme Philippe BRUNEL sont venus le signaler à la Mairie.

- Du courrier de Guilaine SAINT POL annonçant sa démission, ainsi que celles des personnes bénévoles au sein de la bibliothèque municipale.
- Du courrier de Mr le Maire de Lorette qui fait un état des lieux sur le nombre de morts depuis la crise provoquée par le coronavirus.
- Des mails de Mr Michel THIOLLIER concernant le coût élevé de la mise en conformité de l'assainissement non collectif et la nuisance des motos.
- Du courrier de M. et Mme Paul BAJARD, de Mme Patricia BONFILS et M. Guy TERRASSE relatifs à la création d'un paintball près de chez eux.
- Du courrier de Mme Solange DELORME demandant le retrait de la jardinière près de chez elle.
- Du courrier de Mr Sylvain DUILLON, Président de la Pétanque Poncinoise, demandant une mise à disposition d'un local pour l'association.
- Du courrier de Mr Sylvain DUPORT concernant une parcelle communale.
- Du courrier de Nathalie et Hervé qui souhaitent avoir des sanitaires rénovés près du Lignon.
- Du courrier du Département notifiant la subvention pour l'accessibilité d'un montant de 3 803€.

10. Informations

Madame Maryline CHEMINAL, 2^{ème} adjointe, informe les membres du conseil sur :

- L'élection du Conseil Municipal Jeunes
- La création d'un plan de la commune par la commission information
- Les plantations de fleurs
- La remise des récompenses du fleurissement
- La mise en place de l'application ILLIWAP
- La création d'une page FACEBOOK pour la commune

11. Prochaines réunions et manifestations

- Réunion du conseil municipal : **Mardi 6 juillet ou Jeudi 8 juillet à 20h30,**

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 3 juin 2021



Le Maire

Julien DUCHÉ